



Patented
Medicine Prices
Review Board

Conseil d'examen
du prix des médicaments
brevetés

Calendrier des événements

Révisé le
2003-02-14

**DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les brevets*,
L.R.C. (1985), ch. P-4 modifiée**

**ET DANS L'AFFAIRE DE Schering Canada Inc.
(intimée) et son médicament « Remicade »**

Événement / Requête	Date / Délai
Avis d'audience - Émission	16 décembre 2002
Signification à l'intimée	17 décembre 2002
Confirmation de la signification	17 décembre 2002
Signification au Ministre - Industrie Canada	17 décembre 2002
Signification aux ministres provinciaux et territoriaux de la santé	17 décembre 2002
Publication du communiqué	17 décembre 2002
Publication de l'avis d'audience – Gazette du Canada, Partie I	21 décembre 2002
Déclaration de l'intimée	27 janvier 2003
Déclaration d'intervention	
- Ministre – Industrie Canada	13 janvier 2003
- Ministres provinciaux et territoriaux de la santé	13 janvier 2003
Requête en intervention	7 janvier 2003
Réponse aux requêtes en intervention	30 janvier 2003
Avis de requête portant sur des questions préliminaires	22 janvier 2003
Réponse des parties – questions prélim.	27 janvier 2003
Conférence préparatoire à l'audience - mémoires	6 février 2003
Conférence préparatoire à l'audience	11 février 2003
Dépôt de l'ordonnance proposée par le personnel du Conseil	14 février 2003
Dépôt de la liste des documents déposée	21 février 2003

par le personnel du Conseil	
Dépôt de la réponse du personnel du Conseil à celle donnée par l'intimée suite à l'émission de l'avis d'audience	21 février 2003
Dépôt de la liste des documents fournie par l'intimée	7 mars 2003
Conférence préparatoire à l'audience ¹	21 mars 2003
Dépôt des rapports des experts ainsi que des sommaires des dépositions des témoins fournis par le personnel du Conseil	7 avril 2003
Dépôt des rapports des experts ainsi que des sommaires des dépositions des témoins fournis par l'intimée ²	11 avril 2003
Dépôt de la réponse du personnel du Conseil aux rapports des experts et aux sommaires des dépositions des témoins fournis par l'intimée ³	17 avril 2003
Audience – débutant le	22 avril 2003

¹ Téléconférence – non confirmée

² Le Conseil permettra aux parties d'interroger leurs témoins experts en se limitant à la présentation du contenu de leurs rapports.

³ L'examen des documents pourrait se fera dans le cadre de séances ultérieures.